



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 07 mai 2024 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 08 mai 2024 à 20h.

**44, 34<sup>e</sup> avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre le remplacement du lot 1 462 701 pour la création de deux lots, dont l'un d'une largeur de 12.21 m, au lieu du 15 m.

**Lot 3 967 780 (rue de la Tourbière)**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre que l'espace de stationnement empiète de 4.8 m en façade du bâtiment, au lieu du 2.5 m, et permettre que la largeur de l'entrée charretière aménagée à partir de la ligne latérale du lot d'un terrain d'angle soit de 6 m, au lieu du 4 m.

**320 A, 28<sup>e</sup> avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre que l'espace de stationnement empiète de 3.9 m en façade du bâtiment, au lieu du 2.5 m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

---

Louis Pilon. M. Sc., M. Éd., DESSAP  
Greffier et responsable des Service juridiques